

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE EXISTANTE

GENERALITE

Type d'installation: Existante

Lieu d'inspection: 6 Rue Dethy , 1060 BXL - Appartement 3 ème étage

Référence: Livre I Chapitre 6.5.

Date d'inspection: 08/08/2025 (13:00 - 14:00)

Inspecteur: Frédéric JEANNON

Prop.
Pers.:

Documents de référence:

Application d'une dérogation:

Périodicité: 25 ans si conforme ou 1 an si non Local: Appartement
conforme (visite de contrôle)

Type d'inspection: Visite de contrôle

Autres Règlements:

Prochain contrôle au plus tard le **08/08/2026**

Installateur: /

T.V.A.: /

tel.: /

Référence dérogation:

DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: SIBELGA

Numero EAN: Non disponible

Compteur: 63348301

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds or bovengronds)

Tension de serv.: 2x230V

I max. instal.: 25A

Liaison comptage-coffre de repart.

Type de cable: VVB

Nature du courant: Alternatif

Marque: Landis&Gyr

Index I: 043827

Index II: /

Prot. princ. branchement: 2P25A

Nombre de cond.: 2

Section: 10 mm²

CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Description Installation:

voir les schémas en annexe

Installation exécutee conformement aux schemas et plans:en ordre

Protection contre les chocs électriques:

Contrôle des boucles de défaut:en ordre

type: piquets

Electrode de terre:

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...):en ordre

Contact direct: en ordre

Contact indirect: en ordre

Continuite PE et liaison equipotentielle:en ordre

Resist. d'isolation general: 6,17 Mohm

Section: 16 mm²

Resistance de dispersion: / Ohm

Inter.Dif.General: 2p 40A/300mA

Diff. supplém.: 2p 40A/30mA

Différentiels:

Pas encore places:

Nombre de tableaux: 1

Nombre de circuit:

3

Test du dif. via courant de défaut (2,5 à 2,75 IΔn)En ordre

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux:En ordre

Dispositif de protection contre les surintensités approprié à la section du circuit:en ordre

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux:Pas d'application

CONCLUSION

L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME

L'installation électrique n'est PAS conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant la date mentionnée ci-dessus. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.



Pour le Directeur Technique,
L'inspecteur,

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13() - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

I1() -

I-147 (Livre 1: 3.1.2.1) - Absence de schéma unifilaire .

ORGANISME DE CONTROLE
IBAN:
<http://www.inspectbelgium.be>

INSPECT BELGIUM asbl/vzw
TVA BE0647601296
Ilgatlaan 9 - 3500 Hasselt

Mission: 85013
Client / Entreprise: Ramos Franklin
ID Externe:
Num. rapport: **20250005510-V.1**

No Client: 00091694
Adresse : Rue du Fort 67, 1060 BXL
Ref.PV precedent.:.

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460
info@inspectbelgium.be

Contact:
TVA:
Date d'émission: 2025-08-13
SO/25004659
EXEMPLAIRE ORIGINAL



I-152 (Livre 1: 3.1.2.1) - Absence des plans de position .

N15() - Le temps indiqué après la date d'inspection correspond à l'heure de début et l'heure de fin du contrôle. Ce temps ne comprend pas le temps de rédaction du rapport.

Remplacer le coffret cave

Mesure de terre faussée ,créer une nouvelle prise de terre , ou retrouver l'origine des piquets

Refermer les ouvertures du coffret étage

Note: prévoir une prise forte suivant le code du logement dans la cuisine

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

CONSEILS/REMARQUES:

Suivant la sous-section 6.5.7.2.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

- a) l'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- d) L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.